

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2921

24 octobre 2015

SOMMAIRE

ARM Holdings	140189	Cosma Finance International S.A.	140206
Back To Smoke S.à r.l.	140189	Crystal Almond S.à r.l.	140183
Back To Smoke S.à r.l.	140189	CuJo Fiduciaire S.à r.l.	140183
BHPE S.à r.l.	140188	Faria S.à r.l.	140178
BL General Partner S.à r.l.	140188	Global Aviation Opportunities S.à r.l.	140206
Blo Heft S.A.	140189	HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg ...	140193
B. & M. S.à r.l.	140162	Helios One S.A.	140177
B. & M. S.à r.l./B.V.	140162	Helios One S.A.	140177
Bolt from the Blue SPF	140192	Himmelsberg S.A.	140177
Branzin S.A.	140188	Hotel Am Park S.A.	140178
Brizard Invest S.A.	140186	HW International S.A.	140179
Bromelia S.A., SPF	140186	ILP III S.C.A., SICAR	140180
Brown Holding S.A.	140172	Immobilière Pitz S.à r.l.	140180
Brown Holding S.A., SPF	140172	Immodeiff s. à r.l.	140181
BTfit Overseas S.à r.l.	140193	ImmoGalland S.A.	140180
Cable Trade and Consulting S.A.	140204	International Sport Mouratoglou and Partners	
Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à		140181
r.l.	140184	IREEF - UK PropCo S.à r.l.	140208
Cambaceres France Holdings AREII (Luxem-		Jomi Sàrl	140181
bourg) S.à r.l.	140174	Mauna International S.à r.l.	140206
Cantillon Luxembourg S.à r.l.	140186	Metecno S.à r.l.	140206
Cavernet S.à r.l.	140198	Pacific Driling Finance S.à r.l.	140200
CLS Luxembourg S.à r.l.	140196		

**B. & M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. B. & M. S.à r.l./B.V.).**

Capital social: EUR 18.152,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 198.697.

—
In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Makibali, a limited partnership under the laws of Belgium (société en commandite simple.) with registered office at Beho 109, B-6672 Beho/Gouvy, registered with the Tribunal de Commerce de Liège (Belgium) under number 0507.772.333,

duly represented by its sole director Martinus Marinus Bernardus BENIERS.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to document the following:

I. That it is the Sole Shareholder of B. & M. S.à r.l./B.V., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its statutory seat in Uden, the Netherlands, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 198.697,

whose central administration and place of effective management was transferred to Luxembourg, pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 15th, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended since.

II. That all the four hundred (400) shares with a nominal value of forty-five euro and thirty-eight eurocent (EUR 45.38) each, representing the entire subscribed share capital of an amount of eighteen thousand one hundred and fifty-two euro (EUR 18,152), are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders declare having had full prior knowledge.

III. That the agenda of the present meeting is the following:

1. Transfer of the statutory seat of the Company from The Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg;
2. To change the name of the Company from B. & M. S.à r.l./B.V. into B. & M. S.à r.l.;
3. Complete restatement of the articles of association of the Company as a result of:
 - the transfer of the statutory seat from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg; and
 - the change of the name of the Company from B. & M. S.à r.l./B.V. into B. & M. S.à r.l.;without however changing neither the accounting period nor the object clause of the Company;
4. Appointment of two (2) new class A managers of the Company for an unlimited duration and effective as of today and reclassification of the existing manager as class B manager of the Company; and
5. Miscellaneous.

After duly considering each item of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company, from Uden, The Netherlands to 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, so as to have the statutory seat (registered statutory office) at the same address as the principal place of establishment at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from B. & M. S.à r.l./B.V. into B. & M. S.à r.l..

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions the Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company without however changing nor the accounting period nor the object clause of the Company, so that the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is B. & M. S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

Art. 3. Corporate object.

1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

1. The Company is formed for an unlimited period.

2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

1. The share capital is set at eighteen thousand one hundred fifty-two euro (EUR 18,152), represented by four hundred (400) shares in registered form, having a nominal value of forty-five euro and thirty-eight eurocent (EUR 45.38) each.

2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

2. The shares are freely transferable between shareholders.

3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

4. When the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters (3/4e) of the share capital.

5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6. A register of shareholders shall be kept at the Company's place of central administration and place of effective management and may be examined by any shareholder on request.

7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

1. Powers of the board of managers

a. All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

b. The Board may delegate special or limited powers to one (1) or more agents for specific matters.

2. Procedure

a. The Board shall meet at the request of one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

b. Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

c. No notice is required if all members of the board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

d. A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

e. The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolution shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

f. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

g. Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

3. Representation

a. The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Sole Manager of the Company, or in case more than one manager has been appointed, by the signature of any two (2) managers of the Company.

b. However, in case the General Meeting has appointed classes of managers, the Company will be duly represented by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

c. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated. by the Board within the limit of these special powers.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

1. Powers and voting rights

a. Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.b., resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

b. If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

c. Each share entitles the holder to one (1) vote.

2. Notices, quorum, majority and voting procedures

a. The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10e) of the share capital.

b. Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and the circumstances of such shall be set out in the notice.

c. When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

d. General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

e. If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

f. A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

g. Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2e) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

h. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4e) of the share capital.

i. Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

j. Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any references in the Articles to the shareholders, the General Meeting or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits-supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

1. The financial year begins in the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
 - a. if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
 - b. if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one (1) or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one (1) or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one (1) or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

1. Five percent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten percent (10%) of the share capital.
2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up interim accounts;
 - (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the

last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters ($3/4^e$) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

2. The surplus (if any) after the realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures.

Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one (1) original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as class A managers of the Company with effect as of today and for an unlimited duration:

- Mr Martinus Marinus Bernardus BENIERS, born in Aarle-Rixtel, the Netherlands on July 21st, 1956 and residing at Beho 109, B-6672 Beho (Gouvy); and

- Mrs Johanna Maria Theodora BENIERS-MINTEN, born in Gemert, the Netherlands on October 2nd, 1958 and residing at Beho 109, B-6672 Beho (Gouvy).

The Sole Shareholder furthermore resolves that the current sole manager, Mr Pieter VAN NUGTEREN, shall be re-qualified as class B manager of the Company.

Therefore the board of managers is actually constituted as follows:

Class A managers:

- Mr Martinus Marinus Bernardus BENIERS; and
- Mrs Johanna Maria Theodora BENIERS-MINTEN.

Class B manager:

Mr Pieter VAN NUGTEREN.

Close of meeting

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital decrease are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the above named appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, such proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Makibali, une société en commandite simple (SCS) dont le siège social est sis au Beho 109, B-6672 Beho/Gouvy, immatriculée au Tribunal de Commerce de Liège (Belgique) sous le numéro 0507 772 333,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Martinus Marinus Bernardus BENIERS.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'Associée Unique de B. & M. S.à r.l./B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Uden, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.697,

et dont l'administration central et le centre de gestion principal a été transféré au Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 juin 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

II. Qu'il apparaît que l'ensemble des quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-cinq euros et trente-huit cents (45,38 EUR) chacune, représentant l'entière du capital souscrit de la Société d'un montant de dix-huit mille cent cinquante-deux euros (18.152.- EUR), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les Associées déclarent avoir parfaite connaissance.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statutaire des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg;
2. Changer le nom de la Société de B. & M. S.à r.l./B.V. en B. & M. S.à r.l.;
3. Refonte complète des statuts de la Société en conséquence des modifications suivantes:
 - le transfert du siège social statutaire des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg; et
 - la modification de la dénomination sociale de B. & M. S.à r.l./B.V. en B. & M. S.à r.l.;sans pour autant changer ni l'exercice social ni l'objet social de la Société;
4. La nomination effective ce jour de deux (2) nouveaux Gérants de Catégorie A de la Société pour une durée illimitée reclassification du gérant existant en tant que Gérant de Catégorie B de la Société; et
5. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide, que le siège social statutaire est transféré de Uden, Pays-Bas au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de manière à ce que le siège statutaire soit situé au même endroit que le principal établissement, à savoir, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de changer le nom de la Société de B. & M. S.à r.l./B.V. en B. & M. S.à r.l..

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'Associée Unique décide de reformuler entièrement les statuts de la Société sans pour autant changer ni l'exercice social ni l'objet social de la Société,

de sorte à ce que les statuts de la Société se lisent désormais comme suit:

«I. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. La société adopte la dénomination de B. & M. S.à r.l. (la Société). La société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

1. Le siège social de la Société est situé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants. Il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision des actionnaires, suivant les conditions nécessaires pour un changement de statuts.

2. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Art. 3. Objet.

1. La Société a pour objet l'acquisition de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, par voie de souscription, achat et échange ou de tout autre manière, toute part sociale, action ou autre valeur mobilière participative, obligations, bons et autre valeur mobilière représentative de dette et de façon générale, toute valeur mobilière ou instrument financier émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autre titres représentatifs de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts. La Société peut prêter des fonds, y inclus sans limitation, le produit d'emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut également donner des sûretés ou gager, céder, grever ou de tout autre manière créer et accorder des garanties sur tout ou partie de son patrimoine pour garantir ses propres obligations et celles de tout autre société et, de façon générale, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. Pour écarter tout doute, la Société ne pourra pas exercer d'activités relevant du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation préalable à cet effet.

3. La Société peut faire usage de techniques et instruments pour gérer ses investissements de façon efficace et se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

4. La Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

Art. 4. Durée.

1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis.

1. Le capital émis est établi à dix-huit mille cent cinquante-deux euros (18.152.- EUR), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-cinq euros et trente-huit cents (45,38 EUR) chacune.

2. Le capital social peut être diminué ou augmenté une ou plusieurs fois par décision des actionnaires, suivant les conditions nécessaires pour un changement de statuts.

Art. 6. Parts Sociales.

1. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Chaque part sociale donne droit à une voix.

2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

3. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

4. Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

5. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au principal lieu d'activités de la Société, du principal établissement, de l'administration centrale et de gestion effective de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire.

7. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions au condition que:

(i) elle a un montant suffisant de réserves distribuables à cet effet; ou

(ii) l'acquisition de ses propres actions résulte d'une diminution du capital social de la société.

III. Gérance - représentation

Art. 7. Nomination et démission des Gérants.

1. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommé par résolution des associés, qui décident également sur la durée du mandat. Les Gérants n'ont pas besoin d'être associés

2. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de Gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

1. Pouvoirs du Conseil de Gérance

a. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

b. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux à des personnes ou des comités de leur choix.

2. Procédure

a. Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation d'un Gérant à l'endroit indiqué dans la convocation, ce qui sera en principe au Luxembourg.

b. Sauf en cas d'urgence, une convocation écrite devra être transmise, 24 heures au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance. La convocation indiquera la nature et les circonstances de ladite urgence.

c. Il pourra être renoncé à cette convocation si tous les membres du Conseil sont présent ou représentés et qu'ils déclarent d'avoir pris pleine connaissance de l'agenda de la réunion. Un gérant pourra renoncer à cette convocation avant ou après la réunion. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

d. Tout Gérant peut émettre une procuration afin de se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance.

e. Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion, ou au cas qu'il n'y a pas de Président élu, par tous les gérants présents ou représentés.

f. Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

g. Une décision écrite, signée par tous les Gérants (Résolutions Circulaires), est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision sera datée à la date de la dernière signature.

3. Représentation

a. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

b. Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

c. La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées Générales des Associés et procès-verbaux des assemblées.

1. Pouvoirs et droits de vote

a. Les résolutions sont prises lors d'une assemblée générale des Associés, sauf pour les résolutions prises suivant l'article 11.1.b.

b. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit.

c. Chaque action donne droit à un vote.

2. Notices, quorum, majorité et procédures de vote

a. Les associés peuvent se réunir en assemblées générales, sur convocation des Gérants. Le Conseil de Gérance doit convoquer l'assemblée Générale à la demande des associés représentant plus que 1/10 du capital social émis.

b. Sauf en cas d'urgence, une convocation écrite devra être transmise, 8 jours au moins avant la date prévue pour l'Assemblée Générale. La convocation indiquera la nature et les circonstances de ladite urgence.

c. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans le délai prévu par les Gérants suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit et de le renvoyer à la Société. Le compte des votes sera fait par n'importe quel gérant.

d. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale.

e. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

f. Un associé peut désigner par écrit un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé, afin de le représenter lors de l'assemblée générale.

g. Les résolutions seront adoptées par les associés lors des Assemblées Générales représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

h. Lors de toute assemblée générale des associés, en vue de la modification des Statuts de la Société, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

i. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

j. Les résolutions écrites des Actionnaires sont prises avec le quorum et la majorité requis, mentionné ci-dessus, et prendront effet à la date de la dernière signature reçue avant la fin du délai prévu par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Quand le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés sera considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés:

a. Si la Société ne compte pas plus que vingt-cinq (25) associés, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social lors de l'Assemblée Générale annuelle (si tenu) ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés.

b. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

Les associé(s) nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

2. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires, sauf dans les cas où la loi prévoit la nomination de un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être réélus lors de l'Assemblée Générale Annuelle. Les commissaires peuvent ou non être des associés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

2. Les associé(s) déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider de payer un dividende, de transférer le solde à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves suffisants (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant,

augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de demander le remboursement des dividendes qui ne correspondent pas à des profits réalisés et les associé(s) doivent reverser l'excès à la Société immédiatement.

VI. Dissolution - Liquidation

1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associé(s) adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associé(s), les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associé(s) proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

4. Tous les points non expressément régis par les Statuts sont déterminés conformément à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de Catégorie A de la Société à compter de ce jour et pour une durée illimitée:

- Monsieur Martinus Marinus Bernardus BENIERS, né à Aarle-Rixtel, Pays-Bas le 21 juillet 1956 et demeurant au Beho 109, B-6672 Beho (Gouvy); et

- Madame Johanna Maria Theodora BENIERS-MINTEN, née à Gemert, Pays-Bas le 2 octobre 1958 et demeurant au Beho 109, B-6672 Beho (Gouvy).

L'Associé Unique décide ensuite que l'actuel gérant unique, Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, sera classifié en tant que Gérant de Catégorie B de la Société.

En conséquence le conseil de gérance de la Société sera désormais constitué comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Martinus Marinus Bernardus BENIERS; et

- Madame Johanna Maria Theodora BENIERS-MINTEN.

Gérant de Catégorie B:

Monsieur Pieter VAN NUGTEREN.

Clôture

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette réduction du capital social sont estimés à mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. M. B. Beniers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 31 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17631. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015151324/540.

(150166455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2015.

**Brown Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Brown Holding S.A., SPF).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 48.780.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme holding BROWN HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 74, rue Ermesinde, constituée suivant acte reçu par le Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 462 du 16 novembre 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 48.780.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Me Joseph ELVINGER en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 594 du 30 mars 2011 page 28470.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Aikaterini Mouzaki, Avocate, dont l'adresse professionnelle est à 106 71 Athens (Greece), 18 Akadimias str.

La présidente désigne comme secrétaire M. Daxhelet Thibault, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Mme Aikaterini Mouzaki, Avocate, dont l'adresse professionnelle est à 106 71 Athens (Greece), 18 Akadimias str.

Le Président prie le notaire soussigné d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») tel que défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social.

« **Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir

ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, lesquels directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

3. Modification de la dénomination sociale et de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Brown Holding S.A.».

4. Suppression du paragraphe suivant à l'article 5 des statuts:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

5. Ajout du paragraphe suivant à l'article 6 des statuts:

«Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales."

6. Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi société de gestion de patrimoine familial («SPF») tel que défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, lesquels directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination sociale et l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de Brown Holding S.A.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le paragraphe suivant à l'article 5 des statuts:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 6 des statuts:

«Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales."

Sixième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent-cinquante euros (1,350.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signés: T. DAXHELET, A. MOUZAKI, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17495. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150164/141.

(150164631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Cambaceres France Holdings AREII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.173.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of August.

Before the undersigned, Maître Jacques KESSELER, notary resident in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Cambaceres France Holdings AREII (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.173, and having a share capital of EUR 12,500 (the Company).

THERE APPEARED:

AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.140 and having a share capital of EUR 20,000 (Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, whose professional address is in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. That the Company was incorporated on 19 august 2010, pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. (the Mémorial) number 2137, page 102534 of 11 October 2010. Since that date, the Company's articles of association have been amended several times, most recently on 13 January 2012 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 673, page 32271 of 14 March 2012;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator;
5. Any other business.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint I.L.L. Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.141 and having a share capital of EUR 12,500 (the Liquidator) and that the Liquidator will be entitled to remuneration as determined in the engagement letter entered into this day. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Pétange, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-un août.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Cambaceres France Holdings AREII (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 155.173, et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 12.500 (la Société).

A COMPARU:

AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 155.140 et disposant d'un capital social de EUR 20,000 (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerk de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est le seul associé de la Société et que l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. Que la Société a été constituée le 19 août 2010, suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 2137, page 102534 du 11 octobre 2010. Depuis cette date, les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 13 janvier 2012, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro du 673, page 32271 du 14 mars 2012;

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur
5. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer I.L.L. Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 153.141 et disposant d'un capital social de EUR 12.500 (le Liquidateur) et décide que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération telle que déterminée dans sa lettre de mission en date de ce jour. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Associé Unique des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20309. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015150170/129.

(150164576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Helios One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 188.840.

Par la présente, j'ai l'honneur de démissionner de mon mandat d'Administrateur au sein de la société HELIOS ONE S.A., inscrite au RCSL sous le numéro B188840, dans le cadre de la convention signée le 14 juillet 2014, et ce avec effet immédiat. Strassen, le 1^{er} septembre 2015. Madame Isabelle SCHAEFER.

Référence de publication: 2015150309/10.

(150165150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Helios One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 188.840.

Par la présente, j'ai l'honneur de démissionner de mon mandat d'Administrateur au sein de la société HELIOS ONE S.A., inscrite au RCSL sous le numéro B188840, dans le cadre de la convention signée le 14 juillet 2014, et ce avec effet immédiat. Strassen, le 1^{er} septembre 2015. Madame Kahrien LERBS.

Référence de publication: 2015150310/10.

(150165150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Himmelsberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 62.737.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 24 juin 2015 à 11.30 heures au siège social de la société

Résolution

Madame Isabelle Cardoso, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg est nommée administrateur de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2020,

Monsieur Dominique Fontaine, demeurant au 78, rue du Castel à B-6700 Arlon est nommé administrateur de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2020.

Madame Sophie Van de Velde, demeurant au 107, avenue FD Roosevelt à B-1050 Bruxelles est nommée administrateur de catégorie B jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015150314/17.

(150165027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Hotel Am Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4142 Esch-sur-Alzette, 50, Gaalgebierg.
R.C.S. Luxembourg B 129.685.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 28 août 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Monika BACKES, demeurant au 3, rue du Lac à L - 9639 Boulaide, comme Administrateur-Délégué additionnel. Cette nomination prendra effet en date du 1^{er} septembre 2015 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

HOTEL AM PARK S.A.

Référence de publication: 2015150316/14.

(150164770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Faria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 167.294.

L'an deux mille quinze, le trente-et-un août,

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire, résidant à Redange-sur Attert.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «FARIA S.à r.l.», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 167.294, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2012, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés, en date du 16 avril 2012 sous le numéro 976.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'associé unique représenté, la mandataire de l'associé unique représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, le mandataire de l'associé unique représenté et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration des associé unique représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants, restera également annexée au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, l'associé unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 3.487.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) par la création et l'émission de trente-quatre mille huit cent soixante-quinze (34.875) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription et libération des parts sociales nouvelles par l'associée unique par incorporation d'une créance d'un montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 3.487.500,-).

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 3.487.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR

12.500,-) à trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) par la création et l'émission de trente-quatre mille huit cent soixante-quinze (34.875) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, représenté comme ci-avant, déclare souscrire les trente-quatre mille huit cent soixante-quinze (34.875) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'associée unique à l'encontre de la Société, d'un montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 3.487.500,-) et en annulation de cette même créance.

Preuve de l'existence de l'apport en nature

La preuve de la valeur de la Créance a été fournie au notaire instrumentant qui s'est vue remettre:

- (i) un bilan intermédiaire récent de la Société daté du 31 juillet 2015 attestant de la créance (le «Bilan Intérimaire»); et
- (ii) une copie du rapport d'évaluation établi par les gérants de la Société en date du 31 août 2015 attestant de la valeur de la créance (le «Rapport d'Evaluation»);

Le Rapport d'Evaluation et le Bilan Intérimaire, après avoir été signés «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 3.500.000,-) représenté par TRENTE-CINQ MILLE (35.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 2 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14372. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150271/77.

(150164600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

HW International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 175.382.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 septembre 2015 a nommé comme nouvel administrateur de la société:

- Madame Nicole Thommes, née à Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

en remplacement de Monsieur Sébastien Gravière.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015150317/15.

(150164660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

ImmoGalland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 166.100.

Extrait de décision du Conseil d'administration

En date du 11 juin 2015, le Conseil d'administration a adopté la résolution suivante:

- Le mandat de l'administrateur Marta Lavaroni, demeurant professionnellement au 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08/09/2015.

Référence de publication: 2015150319/13.

(150165041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150341/11.

(150164656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Immobilière Pitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, Zone d'Activité Economique Régionale.
R.C.S. Luxembourg B 135.342.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Jacques PITZ, commerçant, (Matricule: 1969 10 18 132), né le 18 octobre 1969 à Ettelbruck, demeurant à L-9809 Hosingen, Zone d'activité économique,

Le comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée «IMMOBILIERE PITZ S.à r.l.» (matr. 2007 2469 322), avec siège social à L-9809 Hosingen, Zone d'activité économique régionale,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 363, page 17.404, du 12 février 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.342;

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de 12.500 €, reparti en cent parts sociales, réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

I. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

II. que ladite société a cessé toute activité commerciale;

III. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la société, avec effet immédiat;

IV. Il se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, il assume irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé;

V. L'actif restant éventuel sera attribué à l'associé;

VI. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'associé unique au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse privée de l'associé.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

L'associé déclare que les fonds de la société ne proviennent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jacques PITZ, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 21 août 2015. Relation: DAC/2015/14052. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150345/48.

(150164623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Immodeiff s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, rue Laangwiss - ZAE Robert Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.864.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Le notaire

Référence de publication: 2015150346/11.

(150164504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

ISMP, International Sport Mouratoglou and Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150348/10.

(150164430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Jomi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Café du Pont.

Siège social: L-9221 Gilsdorf, 15, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 199.792.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

Monsieur DOMINGUES DE OLIVEIRA Jorge Miguel, technicien, né le 30 octobre 1986 à Figueira da Foz (P), demeurant à L-9361 Brandenburg, 21, Henneschtgaas.

Monsieur ALVES DE SOUSA Micael, mécanicien, né le 30 mars 1992 à Luxembourg, demeurant à L-9227 Diekirch, 41, Esplanade.

Lesquels sont ici représentés par Monsieur Antonio José DA SILVA ANTUNES, comptable, demeurant professionnellement à L-9175 Niederfeulen, 17B, rue de la Fail

En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 août 2015 à Gilsdorf, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «JOMI SARL».

Elle exercera son commerce sous l'enseigne commerciale «Café du Pont».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Bettendorf.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille (15.000,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent cinquante (150,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites de manière suivante:

Monsieur ALVES DE SOUSA Micael, préqualifié,	50 parts
Monsieur DOMINGUES DE OLIVEIRA Jorge Miguel, préqualifié,	50 parts
Total:	100 parts

Les parts sociales ont été souscrites et libérées par apport de bien du fond de commerce d'une valeur de (15.000,-) quinze mille euros (détail de l'apport joint à cet acte et signé «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire). Le matériel et les investissements en question se trouvent dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à huit cents euros (800.-€)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée, Monsieur Micael ALVES DE SOUSA et Monsieur Jorge Miguel DOMINGUES DE OLIVEIRA, prénommés.
- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, Madame DOMINGUES DE OLIVEIRA Paula Alexandra, née le 26 mars 1981 à Lavos/Figueira da Foz (P), demeurant à L-9361 Brandenbourg, 23, Henneschtgaass,
- La société sera engagée valablement par la signature conjointe des gérants administratifs et de la gérante technique.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9221 Gilsdorf, 15, rue Clairefontaine.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Antonio José DA SILVA ANTUNES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 21 août 2015. Relation: DAC/2015/14044. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME; délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150361/99.

(150164665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Crystal Almond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.254.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150752/10.

(150165683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

CuJo Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 108.449.

EXTRAIT

Gemäß einer außergewöhnlichen Generalversammlung der Gesellschafter vom 26. August 2015, eingetragen in Grenvmacher Actes Civils am 28. August 2015, Relation: GAC/2015/7327, werden die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von folgenden Gesellschaftern gehalten:

1) Herr Thomas JOHANNES, einhundertneunzig Anteile	190
2) Frau Yvonne JOHANNES, einhundertfünfundfünfzig Anteile	155
3) Herr Toni SCHMITT, einhundertünnfundfünfzig Anteile	155
Total: fünfhundert Anteile	500

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis des Wohnortwechsels von Herr Thomas JOHANNES, Gesellschafter und Geschäftsführer, an folgende Adresse: D-66663 Merzig, im Wackenbrühl, 8.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 09 septembre 2015.

Me Patrick SERRES

Notaire

16, route de Mondorf

L-5552 Remich

Référence de publication: 2015150753/23.

(150165808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.060.750.114,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.144.

In the year two thousand and fifteen,
on the twenty-fourth day of the month of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Camargo Corrêa S.A.”, a company incorporated and existing under the laws of Brazil, having its registered office at Rua Funchal 160, in the city and state of São Paulo, Brazil, registered with the trade and companies register (“Junta Comercial”) of the state of São Paulo, under the number 35 3 0014508 9, and enrolled with the Taxpayer’s Register Number (“CNPJ”) 01.098.905/0001-09,

here represented by Mr Emanuele GRIPPO, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given to him in São Paulo (Brazil), on 14 August 2015.

Said proxy, after been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Shareholder”) of “Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l.”, (the “Company”) a société à responsabilité limitée having a corporate subscribed and issued capital of one billion one hundred fifty-six million seven hundred fifty thousand one hundred and fourteen Euro (1,156,750,114.- EUR), established and having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153 144, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 19 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) on 03 July 2010, under number 1373 and page 65891.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the same notary WAGNER, on 25 May 2010, published in the Mémorial on 29 July 2010, under number 1553 and page 74527.

The appearing party representing, in its capacity as sole Shareholder, the whole corporate capital requires the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVES to decrease the corporate capital by an amount of ninety-six million Euro (96,000,000.- EUR) so as to reduce it from its current amount of one billion one hundred fifty-six million seven hundred fifty thousand one hundred and fourteen Euro (1,156,750,114.- EUR) to an amount of one billion sixty million seven hundred fifty thousand one hundred and fourteen Euros (1,060,750,114.- EUR) by way of cancellation of ninety-six million (96,000,000) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each held by the Shareholder and by way of reimbursement in cash of the reduced amount of ninety-six million Euro (96,000,000.- EUR) to the same Shareholder.

The prementioned repayment shall be effected under observance of the provisions of the article 69 (2) of the law on commercial companies.

Second resolution

As a consequence of such capital decrease, the Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 6 (six) of the articles of association which will have henceforth the following new wording:

Art. 6. (1st. paragraph). "The Company's subscribed share capital is set at one billion sixty million seven hundred fifty thousand one hundred and fourteen Euros (1,060,750,114.- EUR), represented by one billion sixty million seven hundred fifty thousand one hundred and fourteen (EUR 1,060,750,114) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze,
le vingt-quatre août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

«Camargo Corrêa S.A.», une société constituée et existant selon les lois du Brésil, ayant son siège social Rua Funchal 160, dans la ville et l'état de São Paulo, Brésil, enregistrée au registre de commerce et des sociétés ("Junta Comercial") de l'état de São Paulo, sous le numéro 35 3 0014508 9 et ayant le numéro d'identification fiscale («CNPJ») 01.098.905/0001-09,

ici représentée par Monsieur Emanuele GRIPPO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à São Paulo, (Brésil), le 14 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'«Associé») de «Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée avec un capital social souscrit et émis d'un milliard cent cinquante-six millions sept cent cinquante mille cent quatorze Euros (1'156'750'114.- EUR), établie et ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153 144, constituée par acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 19 mai 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 03 juillet 2010, sous le numéro 1373 et page 65891.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le même notaire WAGNER en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial, le 29 juillet 2010, sous le numéro 1553 et page 74527.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre-vingt-seize millions d'Euros (96'000'000.- EUR) pour le réduire de son montant actuel d'un milliard cent cinquante-six millions sept cent cinquante mille cent quatorze Euros (1'156'750'114.-EUR) à montant d'un milliard soixante millions sept cent cinquante mille cent quatorze Euros (1'060'750'114.- EUR) par annulation de quatre-vingt-seize millions (96'000'000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune détenues par l'Associé et par remboursement en numéraire des quatre-vingt-seize millions d'Euros (96'000'000.- EUR) au même Associé.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la réduction de capital qui précède, l'Associé DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article 6 (six) des statuts de Société lequel aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. (1^{er}. alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à un milliard soixante millions sept cent cinquante mille cent quatorze Euros (1'060'750'114.- EUR) représenté par un milliard soixante millions sept cent cinquante mille cent quatorze (1'060'750'114) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais prévaut.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. GRIPPO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2015. Relation: EAC/2015/19723. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015150740/99.

(150165167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Cantillon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.523.

—
EXTRAIT

En date du 8.9.2015, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Peter Lundin comme gérant B de la société avec effet au 1^{er} septembre 2015;
- Nomination au poste de gérant B de Eric-Jan van de Laar, né le 27 mars 1969 à Utrecht (Pays-Bas) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2015 et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8.9.2015.

Référence de publication: 2015150741/15.

(150165103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Bromelia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.377.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 Juillet 2015

- Il est pris acte de la démission de Madame Chloé GAUBERT-GUILLET de son mandat d'Administrateur avec effet au 24 juillet 2015.

- Mademoiselle Anne NESLER, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Chloé GAUBERT-GUILLET démissionnaire, avec effet au 24 juillet 2015, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015150738/18.

(150165636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Brizard Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 141.182.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze,

le vingt-huit août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRIZARD INVEST S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.182,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 août 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2270 du 17 septembre 2008,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 11 mai 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1808 du 21 juillet 2015.

L'assemblée est présidée par Monsieur Djilali KEHAL, employé, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 août 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507, et a fixé à ce jour la présente assemblée ayant pour ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 4.- Clôture de la liquidation.

II.- Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III.- Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1. Rapport du commissaire vérificateur. L'assemblée approuve le rapport sur la liquidation établi par le commissaire-vérificateur, à savoir la société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes. L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

3. Décharge au liquidateur et au commissaire-verificateur. Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, de sa gestion de la liquidation et au commissaire vérificateur ZIMMER & PARTNERS S.A.

4. Clôture de la liquidation. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société BRIZARD INVEST S.A. a cessé définitivement d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. KEHAL, V. ALBANTI, R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150737/68.

(150165531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Branzin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 192.645.

La société Fiduciaire Intercommunautaire S.à R.L.

130, Route d'Arlon

L-8008 STRASSEN

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Madame LERBS Kahrien)

Dénonce le contrat de domiciliation avec

La société BRANZIN S.A.

130, Route d'Arlon

L-8008 STRASSEN

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192645

Avec date d'effet le 01/09/2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Intercommunautaire S.à R.L.

M. Cornet Jean

P/o Mme LERBS Kahrien

Référence de publication: 2015150731/21.

(150165310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

BL General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.244.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 mai 2014

Le Conseil décide de nommer Pierre Ahlborn, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste de Geschäftsführer und Vorsitzender, avec effet au 30 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150729/12.

(150165545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

BHPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.179.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 24 mars 2015, que:

- L'Assemblée Générale révoque, avec effet à ce jour, Madame Laure RAFFAELLI, ayant eu son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de sa fonction de gérant.

- L'Assemblée Générale nomme comme gérante, avec effet à ce jour, Madame Romina Delgado Da Fonseca, ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG. Elle est élue pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015150728/17.

(150165596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Back To Smoke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4645 Niedercorn, 166, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 141.719.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 8 septembre 2015

L'Associée unique accepte la démission de Monsieur Nico HANSEN, de ses fonctions de gérant de la société, en date du 8 septembre 2015 avec effet immédiat.

L'Associée unique décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité de nouvelle gérante Madame Danielle MEYERS, née le 8 mai 1955 à Luxembourg, demeurant 18, rue de la Gare à F-57570 PUTTELANGE-LES-THIONVILLE.

L'Associée unique décide que la société sera valablement engagée par la signature individuelle de la gérante.

Référence de publication: 2015150724/14.

(150165391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Back To Smoke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4645 Niedercorn, 166, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 141.719.

En date du 7 septembre 2015, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

- La société DELTA LOGIC S.A. a cédé les 1.000 parts sociales qu'elle détenait à Madame Danielle MEYERS, né le 8 mai 1955 à Luxembourg, demeurant 18, rue de la Gare à F-57570 PUTTELANGE-LES-THIONVILLE

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société BACK TO SMOKE S.à r.l. est la suivante:

Madame Danielle MEYERS, détient les 1.000 (mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015150723/15.

(150165391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Blo Heft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 190.490.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'associé unique de la Société en date du 8 Septembre 2015 que

- La démission de Madame Sandrine BISARO, gérant de la Société a été acceptée avec effet immédiat;

- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, en qualité d'administrateur de classe B avec effet au 8 Septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée:

* Madame Agnes CSORGO, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Septembre 2015.

Référence de publication: 2015150720/16.

(150165633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

ARM Holdings, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.355.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of August.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "ARM Holdings SA" (hereafter referred to as the "Company"), a "Société Anonyme", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 171355, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch/Alzette, on August 13, 2012, published in the Luxembourg "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 2489 on October 6, 2012.

There appeared

H.I.G. Europe - ARM Holdings Ltd, a Cayman Islands Limited Company with registered office at Uglan House, South Church Street, KY - KY1 - 1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under the number MC - 270791 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, prenamed, as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, she signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept août.

Pardevant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») de l'actionnaire unique de la société anonyme "ARM Holdings SA" (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 171355, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 août 2012, publié au Mémorial C numéro 2489 du 6 octobre 2012.

A comparu

H.I.G. Europe - ARM Holdings, Ltd, a société à responsabilité limitée avec siège social au Ugland House, South Church Street, KY - KY1 - 1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro MC-270791 (l'“Actionnaire Unique”), Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, précité, en tant que liquidateur (le “Liquidateur”).

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la “Loi”).

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20295. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015150123/112.

(150164465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Bolt from the Blue SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 170.532.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente-et-un août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Géraldine Alida Antoinette van LANSCHOT, sans profession, né à Arnhem (Pays-Bas), le 7 décembre 1958, demeurant à RG9 2LB Henley on Thames, 2, Clisby Villas, Fairmile, Royaume-Uni

ici représentée par Monsieur Bas SCHREUDERS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach,

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a.- Que la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial "Bolt from the Blue SPF", avec siège social à ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170.532, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 2184 du 3 septembre 2012. Les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

b.- Que le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,-EUR), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

c.- Que la comparante est la seule et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que l'Actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la société.

f.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute, moyennant reprise par l'Actionnaire unique de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit de l'Actionnaire unique.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

k.- Que partant, la liquidation de la société est achevée.

l.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.250,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bas SCHREUDERS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 septembre 2015. Relation GAC/2015/7431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015150134/52.

(150165048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

HDI-Gerling Assurances SA Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 30.015.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires le 3 septembre 2015

"Première résolution

L'Assemblée prend acte de la démission des administrateurs en fonction, à savoir:

- Monsieur Frédérick Carlos Noël BREES, demeurant professionnellement à L-3364 Leudelange, 2-4 rue du Château d'Eau.
- Monsieur Harald Peter RAUW, demeurant professionnellement à L-3364 Leudelange, 2-4 rue du Château d'Eau.
- Monsieur Chris Hugo Maria Ferdinand Gudula STAES, demeurant professionnellement en Belgique, 1150 Bruxelles, Avenue de Tervueren 273/1,"

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs et avec effet immédiat:

- Monsieur Daniel FRANK, né le 10.08.1967 à Luxembourg, demeurant à L-8357 Goebldange, 20, Domaine de Beau-regard,
- Monsieur Romain BRAAS, né le 1.06.1963 à Luxembourg, demeurant à L-7248 Bérelange, 60, rue Michel Rodange,
- Monsieur Claude MEYER, né le 2.09.1958 à Strasbourg, demeurant à L-7390 Blaschette, 4A, route de Wormeldange,
- Monsieur André BREDIMUS, né le 16.07.1952 à Luxembourg, demeurant à L-1374 Luxembourg, 3, rue du Charly,
- Monsieur German EGLOFF, né le 2.06.1958 à Niederrohrdorf AG (CH), demeurant à CH-8400 Winterthur, 10, Pionierstrasse,
- Monsieur Martin STROBEL, né le 5.03.1966 à Hambourg (D), demeurant à CH-4125 Riehen, 161, Burgstrasse,
- Monsieur Jan DE MEULDER, né le 29.09.1955 à Wijbriek (B), demeurant à B-2920 Kalmthout, 17, Ericalaan,
- Monsieur Peter ZUTTER, né le 19.01.1960 à Uetendorf (CH), demeurant à CH-8050 Zürich, 31 Kirchenackerweg,
- Monsieur Gert DE WINTER, né le 28.09.1966 à Wilrijk (B), demeurant à B-2970 Schilde, 64/A, Beemdenlaan,
- Monsieur Wim KINNET, né le 26.05.1977 à Lier (B), demeurant à B-2500 Lier, 14, Muishondstraat,
- Monsieur Andreas EUGSTER, né le 25.05.1955 à Trogen AR (CH), demeurant à CH-4104 Oberwil, 23, Wartenbergstrasse,
- Monsieur Alain NICOLAI, né le 10 octobre 1964 à Luxembourg, demeurant à L-8021 Strassen, 34, rue de l'indépendance.

Les mandats des administrateurs prendront fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015."

Bertrange, le 4 septembre 2015.

Daniel FRANK / Alain NICOLAI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015150306/37.

(150164950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

BTfit Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.005,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.476.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of August.

Before the undersigned Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BTfit Serviços de Prescrição e Acompanhamento de Treinos Desportivos S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Federative Republic of Brazil, having its registered office at 272 Guilhermina Guinle Street, 2nd floor, 22270-060, Rio de Janeiro, Brazil, registered with the Rio de Janeiro Trade Board under number 33.3.0031123-8,

here represented by Thomas DUONG, lawyer, professionally residing at 37A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") holding all the issued shares representing the entire share capital of BTfit Overseas S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, having its central administration in the Grand Duchy of Luxembourg and its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195476, incorporated by a deed of the notary Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 12 February 2015, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1165 of May 5, 2015, and whose articles of association have last been amended by a deed of the undersigned notary dated 25 June 2015, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2193 of August 22, 2015 (the "Company").

II. The Company's share capital is currently set at fourteen thousand and five United States dollars (USD 14,005) represented by fourteen thousand and five (14,005) shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000) to raise it from its current amount of fourteen thousand and five United States dollars (USD 14,005) to the amount of sixty-four thousand and five United States dollars (USD 64,005) by the issuance of fifty thousand (50,000) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, which shall be subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declared (i) to subscribe for the fifty thousand (50,000) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000).

The amount of fifty thousand United States dollars USD 50,000 is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the Company's articles of association to reflect the above resolution.

Consequently, Article 8 of the Company's articles of association is amended to be read as follows:

" **Art. 8. Share capital.** The share capital is set at sixty-four thousand and five United States dollars (USD 64,005) represented by sixty-four thousand and five (64,005) shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge the resignation of Yannick Poos from her mandate as manager of the Company with effect as of 27 May 2015.

The discharge (quitus) regarding Yannick Poos' mandate as manager of the Company shall be considered at the occasion of the shareholder's meeting of the Company resolving upon the approval of the next annual accounts of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to delegate authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shares of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party, it is stated that in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire, de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BTfit Serviços de Prescrição e Acompanhamento de Treinos Desportivos S.A., une société anonyme régie selon les lois de la République fédérale du Brésil, dont le siège social se situe au 272, rue Guilhermina Guinle, 2nd floor, 22270-060, Rio de Janeiro, Brésil, enregistrée au Rio de Janeiro Trade Board sous le numéro 33.3.0031123.8,

ici représentée par Thomas DUONG, avocat, domicilié professionnellement au 37A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. La comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") détenant toutes les parts sociales représentant la totalité du capital de BTfit Overseas S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195476, constituée par un acte du notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1165 du 5 mai 2015, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant daté du 25 juin 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2193 du 22 août 2015 (la "Société").

II. Le capital de la Société est fixé à quatorze mille cinq dollars américains (14.005 USD), représenté par quatorze mille cinq (14.005) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.

III. L'Associé Unique a ensuite adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000), afin de le porter de son montant actuel de quatorze mille cinq dollars américains (USD 14.005) à un montant de soixante-quatre mille cinq dollars américains (USD 64.005), par l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, qui seront intégralement souscrites et libérées par l'Associé Unique.

Souscription - Payement

L'Associé Unique déclare (i) souscrire aux cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000).

La somme de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec la résolution adoptée ci-avant.

Par conséquent, l'article 8 des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

" **Art. 8. Capital social.** Le capital social est fixé à soixante-quatre mille cinq dollars américains (USD 64.005), représenté par soixante-quatre mille cinq (64.005) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de Yannick Poos de son mandat de gérant de la Société avec effet au 27 mai 2015.

Le quitus concernant le mandat de gérant de la Société de Yannick Poos sera traité à l'occasion de l'assemblée des associés de la Société décidant de l'approbation des prochains comptes annuels de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de déléguer tout pouvoir à chaque gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à la mise à jour du registre des parts sociales afin de refléter et d'inscrire les nouvelles parts sociales ainsi émises.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. DUONG, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: GAC/2015/7349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150166/130.

(150164865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.700.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.163.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLS Germany Limited a limited partnership company, having its registered office at 86, Bondway, GB-SW8 1SF London, Great-Britain, having a share capital of LBS 109,850 and registered with the Registrar of Companies under the number 4729592 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of CLS LUXEMBOURG S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 15,700,000.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg under the number B 110163, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, enacted on 11 August 2005, published in the Memorial C, number 1386 of 14 December 2005, amended for the last time by a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, enacted on 13 May 2015, published in the Memorial C, number 2153 of 20 August 2015,

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 13 August 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The Company has as its main corporate object the investment in real estate or real estate related assets, situated in Luxembourg or abroad, in order to derive income from its rental and management. This will be undertaken through acquisition, option of purchase, development and construction of real estate or by any other means. The Company may, from time to time, realise its investments in real estate by sale or any other means.

The Company may, by acquisition of holdings in whatever form or by any other type of investment or security, take part in the establishment and development of any company, registered in Luxembourg or abroad, manufacturer or commercial, having an identical, similar or related corporate purpose than the corporate purpose of the Company or which can facilitate or promote the development of the Company, as well as administer, manage, develop financially, improve, oversee and liquidate, permanently or temporarily, those interests or holdings. The Company can also give assistance to any such company as well as to any company being part of the same group of companies as the Company by means of loans, advances, guarantees, mortgages or otherwise.

Finally, the Company may carry out, both in Luxembourg and abroad, any kind of general, industrial, commercial, financial, movable or real estate operations as well as any measures of control or supervision relating directly or indirectly, in all or in part, to the fulfillment of its corporate purpose as referred to in the above 2 paragraphs, including to request financing in its favour from any Luxembourg or foreign credit institutions or from a different company or natural person by means of loans, advances, guarantees, mortgages or by any other means.”

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to add paragraphs to article 12 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.”

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to add a paragraph to article 14 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven hundred Euro (EUR 700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

CLS Germany Limited., une «limited partnership company» ayant son siège social au 86, Bondway, GB-SW8 1SF Londres, Grande-Bretagne, enregistrée auprès du registre des sociétés sous le numéro 4729592 (l' «Associé Unique»), associé unique de CLS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 15,700,000.-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 110163, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 11 août 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1386 du 14 décembre 2005, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2015, publié au Mémorial C, numéro 2153 du 20 août 2015;

ici dûment représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 13 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a comme objet social principal l'investissement dans l'immobilier ou dans les actifs liés à l'immobilier, situés à Luxembourg ou à l'étranger, afin de générer des revenus provenant de leur location et leur gestion. Cela pourra se réaliser par l'acquisition, l'option d'achat, le développement et la construction d'immeubles ou par tout autre moyen. La Société peut, de temps à autre, effectuer des investissements dans l'immobilier par la vente ou tout autre moyen.

La Société peut, par la prise de participations de quelque forme que ce soit ou par toute autre forme de placement ou valeurs mobilières, prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise, immatriculée au Luxembourg ou à l'étranger, industrielle ou commerciale, ayant un objet social identique, analogue ou connexe à l'objet social de la Société ou qui est de nature à favoriser ou faciliter le développement de la Société, ainsi qu'administrer, gérer, développer financièrement, mettre en valeur, superviser et liquider, à titre permanent ou temporaire, ces intérêts ou participations. La Société peut également prêter assistance à une telle entreprise ainsi qu'à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou autrement.

Pour finir, la Société peut accomplir, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes mesures de contrôle ou de surveillance se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'accomplissement de son objet social tel que défini aux deux paragraphes ci-dessus, parmi lesquelles solliciter des financements en sa faveur auprès de tout établissement de crédits luxembourgeois ou étranger ou de toute autre société ou personne physique au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou de tout autre manière.»

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter des paragraphes à l'article 12 des statuts de la Société qui seront rédigés de la façon suivante:

«En cas de pluralité des gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puisse s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue au Luxembourg.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.»

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter un paragraphe à l'article 14 des statuts de la Société qui sera rédigé de la façon suivante:

«Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé et chaque associé votera par écrit.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27540. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150201/140.

(150164776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Cavernet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.775.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLS Luxembourg S.à r.l a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a share capital of EUR 15,700,000.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 110163 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of CAVERNET, S.à r.l. a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, having a

share capital of EUR 12,500.-, registered with the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 112775, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, enacted on 5 December 2005, published in the Memorial C, number 535 of 14 March 2006,

hereby represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 13 August 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The Company has as its main corporate object the investment in real estate or real estate related assets, situated in Luxembourg or abroad, in order to derive income from its rental and management. This will be undertaken through acquisition, option of purchase, development and construction of real estate or by any other means. The Company may, from time to time, realise its investments in real estate by sale or any other means.

The Company may, by acquisition of holdings in whatever form or by any other type of investment or security, take part in the establishment and development of any company, registered in Luxembourg or abroad, manufacturer or commercial, having an identical, similar or related corporate purpose than the corporate purpose of the Company or which can facilitate or promote the development of the Company, as well as administer, manage, develop financially, improve, oversee and liquidate, permanently or temporarily, those interests or holdings. The Company can also give assistance to any such company as well as to any company being part of the same group of companies as the Company by means of loans, advances, guarantees, mortgages or otherwise.

Finally, the Company may carry out, both in Luxembourg and abroad, any kind of general, industrial, commercial, financial, movable or real estate operations as well as any measures of control or supervision relating directly or indirectly, in all or in part, to the fulfillment of its corporate purpose as referred to in the above 2 paragraphs, including to request financing in its favour from any Luxembourg or foreign credit institutions or from a different company or natural person by means of loans, advances, guarantees, mortgages or by any other means.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately seven hundred Euro (EUR 700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said person signed, together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

CLS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 15.700.000,-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110163 (l' «Associé Unique»), associé unique de CAVERNAT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112775, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 5 décembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 535 du 14 mars 2006,

ici dûment représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 13 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution Unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a comme objet social principal l'investissement dans l'immobilier ou dans les actifs liés à l'immobilier, situés à Luxembourg ou à l'étranger, afin de générer des revenus provenant de leur location et leur gestion. Cela pourra se réaliser par l'acquisition, l'option d'achat, le développement et la construction d'immeubles ou par tout autre moyen. La Société peut, de temps à autre, effectuer des investissements dans l'immobilier par la vente ou tout autre moyen.

La Société peut, par la prise de participations de quelque forme que ce soit ou par toute autre forme de placement ou valeurs mobilières, prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise, immatriculée au Luxembourg ou à l'étranger, industrielle ou commerciale, ayant un objet social identique, analogue ou connexe à l'objet social de la Société ou qui est de nature à favoriser ou faciliter le développement de la Société, ainsi qu'administrer, gérer, développer financièrement, mettre en valeur, superviser et liquider, à titre permanent ou temporaire, ces intérêts ou participations. La Société peut également prêter assistance à une telle entreprise ainsi qu'à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou autrement.

Pour finir, la Société peut accomplir, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes mesures de contrôle ou de surveillance se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'accomplissement de son objet social tel que défini aux deux paragraphes ci-dessus, parmi lesquelles solliciter des financements en sa faveur auprès de tout établissement de crédits luxembourgeois ou étranger ou de toute autre société ou personne physique au moyen de prêts, avances, garanties, hypothèques ou de tout autre manière.»

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27542. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150175/103.

(150164810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Pacific Drilling Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 199.544.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Pacific Drilling (Gibraltar) Limited, a corporation organized and existing under the laws of Gibraltar, with registered address at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered under number 105607 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr. Romain VIARD, lawyer, residing professionally at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the Sole Shareholder and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

As the Sole Shareholder, the appearing party duly represented by the said proxy is the sole shareholder of Pacific Drilling Finance S.à r.l. (hereafter the "Company") a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 199.544 and having a corporate capital of USD 15,000, incorporated by a

deed drawn up by Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on the 12th of August 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder took in the best interest of the Company the following resolutions on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of Article 4 of the Company's articles of association so as to give it the following wording:

“The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

In addition, the Company enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, may charter, hold, lease, operate and/or provide vessels and equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations, or acquire, hold, manage, sell or dispose of any equipment relating to contract drilling services.

In addition, the Company's object may consist of the management of seagoing ships and the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risk and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures, can perform all commercial, technical and carry out any financial operation, connected directly or indirectly in all areas as described above which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

2. Granting of authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN Partners in Law, with offices at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, to carry out any action necessary or incidental in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda; and

3. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder of the Company resolved to amend Article 4 of the Company's articles of association so as to give it the following wording:

“The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

In addition, the Company enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, may charter, hold, lease, operate and/or provide vessels and equipment used in contract drilling services in oil and gas 4 drilling operations, or acquire, hold, manage, sell or dispose of any equipment relating to contract drilling services.

In addition, the Company's object may consist of the management of seagoing ships and the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risk and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures, can perform all commercial, technical and carry out any financial operation, connected directly or indirectly in all areas as described above which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

Second resolution

The Sole Shareholder of the Company resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN Partners in Law, with offices at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, to carry out any action necessary or incidental in relation to the resolutions taken on the basis of the above mentioned agenda.

Evaluation

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at EUR 1,000.- The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-un août.

Par devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Pacific Drilling (Gibraltar) Limited, une société constituée et existant suivant le droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, enregistrée sous le numéro 105607 (l'«Associée Unique»),

dûment représentée par Me Romain VIARD, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant l'associée unique et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En tant qu'Associée Unique, la comparante dûment représentée par ledit mandataire est l'associée unique de Pacific Drilling Finance S.à r.l. (ci-après la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis au L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 199.544 et ayant un capital social de 15.000 EUR, constitué par acte dressé le 12 août 2015 par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster et pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associée Unique prît dans le meilleur intérêt de la Société les résolutions suivantes sur l'ordre du jour qui suit:

Ordre du jour

1. Modification de l'Article 4 des statuts de la Société de façon à lui donner la rédaction suivante:

«L'objet de la Société est la détention de participations de toutes formes, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de parts dans des fiduciaires luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par cession, échange ou d'une autre manière de marchandises, de parts sociales, d'obligations et autres titres de toute nature, et d'acquérir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

La Société peut emprunter et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiées, d'emprunts obligataires et de reconnaissance de dette, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la Loi. La Société peut accorder

toute assistance, tout prêt, toute avance ou garantie à ou en faveur des sociétés, fiduciaires ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt participatif direct ou indirect, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

En outre, la Société conclut, assiste ou participe à des transactions financières ou commerciales et d'autres transactions, peut affréter, détenir, louer, exploiter et/ou fournir des navires et des équipements utilisés dans les contrats de services de forage à forfait des opérations de forage de pétrole et de gaz ou acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tous ces équipements se rapportant aux contrats de services de forage.

En outre, l'objet de la Société peut consister dans la gestion de navires de mer et les transactions commerciales et financières qui se rapportent directement ou indirectement à ces activités.

En tant qu'objet de la Société et tel que poursuivi par elle-même ou de toute autre manière, et que ce soit pour réaliser un profit ou pour éviter une perte ou pour toute autre but quel qu'il soit, soit que la Société reçoit ou pas une contrepartie ou un bénéficiaire, s'engager dans des transactions de devises et de taux d'intérêt et toute autre transaction de quelque nature que ce soit, y compris toute transaction ayant pour objectifs de, ou pouvant avoir pour objectifs d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir contre ou autrement de gérer le risque de perte, coût, dépense ou responsabilité résultant, ou qui peut résulter, directement ou indirectement, d'un ou des changements d'un taux d'intérêt ou de taux d'échange de devises ou dans le prix ou la valeur de toute propriété, de tout actif, de toute marchandise, de tout indice ou de toute responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais pas limité aux transactions, qu'elles impliquent des achats, ventes ou autres, dans la devise, spot ou contrats de change, contrat de garantie de taux, des contrats de taux plafond ou plancher, de tunnel, futures, options, swaps et tout autre taux d'intérêt de devise et autres accords de couverture et d'autres instruments similaires, ou des dérivés de ceux décrits précédemment.

La Société peut poursuivre toutes affaires mentionnées ci-dessus ou une ou plusieurs d'entre elles comme activité distincte ou séparée ou comme activité principale de la Société, poursuivre toute autre activité de fabrication ou toute autre activité qu'elle estime être capable de poursuivre convenablement en rapport avec ce qui précède ou toutes celles mentionnées ci-dessus ou qu'elle estime comme pouvant directement ou indirectement améliorer la valeur ou rendre plus profitable toute propriété ou tout droit de la Société.

La Société peut employer toutes les techniques, tous les moyens juridiques et tous les instruments afin de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et les autres risques.

En général, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance, peut réaliser toute opération commerciale, technique et financière, en rapport direct ou indirect avec tous les domaines décrits ci-dessus, qu'elle estime utiles dans l'accomplissement et la poursuite de ses objectifs.»

2. Autorisation donnée à tout gérant de la Société ou à tout avocat de l'étude d'avocats WILDGEN Partners in Law avec ses bureaux sis au L- 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, d'accomplir toutes les actions nécessaires ou accessoires en rapport avec les résolutions devant être prises sur la base du présent ordre du jour; et

3. Divers.

Première résolution

L'Associée Unique de la Société décida de modifier l'article 4 des statuts de la Société de façon à lui donner la rédaction suivante:

«L'objet de la Société est la détention de participations de toutes formes, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de parts dans des fiduciaires luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par cession, échange ou d'une autre manière de marchandises, de parts sociales, d'obligations et autres titres de toute nature, et d'acquérir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

La Société peut emprunter et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiées, d'emprunts obligataires et de reconnaissance de dette, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la Loi. La Société peut accorder toute assistance, tout prêt, toute avance ou garantie à ou en faveur des sociétés, fiduciaires ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt participatif direct ou indirect, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

En outre, la Société conclut, assiste ou participe à des transactions financières ou commerciales et d'autres transactions, peut affréter, détenir, louer, exploiter et/ou fournir des navires et des équipements utilisés dans les contrats de services de forage à forfait des opérations de forage de pétrole et de gaz ou acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tous ces équipements se rapportant aux contrats de services de forage.

En outre, l'objet de la Société peut consister dans la gestion de navires de mer et les transactions commerciales et financières qui se rapportent directement ou indirectement à ces activités.

En tant qu'objet de la Société et tel que poursuivi par elle-même ou de toute autre manière, et que ce soit pour réaliser un profit ou pour éviter une perte ou pour toute autre but quel qu'il soit, soit que la Société reçoit ou pas une contrepartie ou un bénéficiaire, s'engager dans des transactions de devises et de taux d'intérêt et toute autre transaction de quelque nature que ce soit, y compris toute transaction ayant pour objectifs de, ou pouvant avoir pour objectifs d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir contre ou autrement de gérer le risque de perte, coût, dépense ou responsabilité résultant, ou qui peut résulter, directement ou indirectement, d'un ou des changements d'un taux d'intérêt ou de taux d'échange de devises ou dans le prix ou la valeur de toute propriété, de tout actif, de toute marchandise, de tout indice ou de toute responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais pas limité aux transactions, qu'elles impliquent

des achats, ventes ou autres, dans la devise, spot ou contrats de change, contrat de garantie de taux, des contrats de taux plafond ou plancher, de tunnel, futures, options, swaps et tout autre taux d'intérêt de devise et autres accords de couverture et d'autres instruments similaires, ou des dérivés de ceux décrits précédemment.

La Société peut poursuivre toutes affaires mentionnées ci-dessus ou une ou plusieurs d'entre elles comme activité distincte ou séparée ou comme activité principale de la Société, poursuivre toute autre activité de fabrication ou toute autre activité qu'elle estime être capable de poursuivre convenablement en rapport avec ce qui précède ou toutes celles mentionnées ci-dessus ou qu'elle estime comme pouvant directement ou indirectement améliorer la valeur ou rendre plus profitable toute propriété ou tout droit de la Société.

La Société peut employer toutes les techniques, tous les moyens juridiques et tous les instruments afin de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et les autres risques.

En général, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance, peut réaliser toute opération commerciale, technique et financière, en rapport direct ou indirect avec tous les domaines décrits ci-dessus, qu'elle estime utiles dans l'accomplissement et la poursuite de ses objectifs.»

Deuxième résolution

L'Associée Unique de la Société décida d'autoriser tout gérant de la Société ou tout avocat de l'étude d'avocats WILDGEN Partners in Law avec ses bureaux sis au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, d'accomplir toutes les actions nécessaires ou accessoires en rapport avec les résolutions prises sur la base de l'ordre du jour susmentionné.

Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société sont estimés 1.000,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, elle a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Romain VIARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 septembre 2015. Relation GAC/2015/7434. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015150491/221.

(150165075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Cable Trade and Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.646.

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CABLE TRADE AND CONSULTING S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 59.646, constituée suivant acte du notaire Frank Baden de Luxembourg en date du 6 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 517 du 23 septembre 1997, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire du 30 août 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au dit Mémorial, numéro 207 du 6 février 2002, changée pour la dernière fois par acte passé par-devant le notaire Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf, en date du 5 décembre 2005, publiée au Mémorial C des Sociétés et Associations Numéro 615 en date du 24 mars 2006;

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Ettelbruck, L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Ayant ainsi été constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui après avoir été signée par les mandataires et les actionnaires représentés, ainsi que par le président du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000), divisé en seize mille actions (16.000) de vingt-cinq euros chacune à trois cent vingt mille euros (EUR 320.000) représenté par 12.800 actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par l'annulation de trois mille deux cent (3,200) actions propres détenues par la société elle-même.

2. Modification de l'article 5 alinéa premier des statuts de la Société, afin de refléter la réduction du capital social.
3. Constatation que la société est une société unipersonnelle
4. Démission d'administrateurs et administrateur-délégué
5. Election d'un administrateur unique
6. Divers

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par le Président et le notaire instrumentaire. La liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la réduction du capital social pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000), divisé en seize mille actions (16.000) de vingt-cinq euros chacune à trois cent vingt mille euros (EUR 320.000) représenté par 12.800 actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par l'annulation de trois mille deux cent (3.200) actions propres détenues par la société elle-même

La nouvelle répartition des actions, après la réduction du capital sera la suivante:

COUNCEL TATION S.A. (RCS B 40 142)	<u>12.800 actions</u>
Total:	12.800 actions

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts afin de refléter la réduction du capital social prévue dans les résolutions ci-dessus.

En conséquence, l'article 5 alinéa premier des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social de la société est fixé à trois cent vingt mille euros (EUR 320.000) représenté par 12.800 actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune»

Troisième résolution

L'assemblée constate que la société n'a plus qu'un seul actionnaire et est donc à considérer comme société unipersonnelle; en conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide d'ajouter un quatrième alinéa à l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6. (quatrième alinéa).** Au cas où la société n'a qu'un seul actionnaire, tous les pouvoirs du Conseil d'administration et/ou de l'administrateur-délégué peuvent être exercés par un seul administrateur qui engage la société par sa seule signature.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs et de l'administrateur-délégué Didier VERBRUGGE et Sofie SONCK avec décharge pour l'exercice de leurs fonctions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme administrateur unique avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour une durée de six ans Monsieur Alain VERBRUGGE, administrateur, né à Sint-Niklaas (B) le 27.09.1946, demeurant à L -1150 Luxembourg, 74, Route d'Arlon.

Déclaration des comparants

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses

et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison de la présente réduction de capital social, est estimé approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Yves WALLERS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 17 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12097. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150186/94.

(150164603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Global Aviation Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 198.429.

Extrait de la résolution écrite de l'associé unique de la Société prise le 2 septembre 2015

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Douglas Smith de son poste de Gérant de la société avec effet au 28 Août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sabrina Vanherck

Le Mandataire

Référence de publication: 2015150855/14.

(150165203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.

Cosma Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.217.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150213/10.

(150164552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

**Mauna International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Metecno S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.024.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Metecno S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141024 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 9 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2218 on 11 September 2008. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

Bienosta Limited, a limited company incorporated and organized under the laws of Cyprus, having its registered office located at Sotiri Tofini, 4, Agios Athanasios, 2nd floor, P.C. 4102, Limassol, Cyprus and registered with the Department of registrar of companies Nicosia under number HE 225273 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the Company from "Metecno S.à r.l." to "Mauna International S.à r.l." and amendment of article 1 of the articles of association of the Company as follows:

"The name of the company is "Mauna International S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."; and

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company from "Metecno S.à r.l." to "Mauna International S.à r.l." and subsequently amend article 1 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "Mauna International S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Metecno S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141024 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2218 le 11 septembre 2008. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Bienosta Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit Chypriote, dont le siège social est établi au Sotiri Tofini, 4, Agios Athanasios, 2nd floor, P.C. 4102, Limassol, Chypre et immatriculée au Service du Registre des sociétés de Nicosia sous le numéro HE 225273 (l'Associé Unique),

dument représenté par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société de «Metecno S.à r.l.» à «Mauna International S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 1^{er} . Dénomination.** Le nom de la société est «Mauna International S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»; et

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de «Metecno S.à r.l.» à «Mauna International S.à r.l.» et subséquemment de modifier l'article 1 des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 1^{er} . Dénomination.** Le nom de la société est «Mauna International S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23966. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Référence de publication: 2015150463/99.

(150164714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2015.

IREEF - UK PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.631.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 2. September 2015

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 2. September 2015 beschlossen,

1. Frau Venetia Budgen als Geschäftsführerin mit Wirkung zum 1. September 2015 abzurufen;

2. Herrn Etienne Dupuy, 'Managing Director', geboren am 3. Februar 1971 in Chateauroux, Frankreich, geschäftsanständig in 18, Rue de Londres, 75009 Paris, Frankreich, mit Wirkung zum 1. September 2015 auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer zu ernennen;

Référence de publication: 2015150925/14.

(150165686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2015.